

Livret d'accueil

Résidence Sainte Marie

La Résidence en quelques mots ...

La Résidence Sainte Marie est un établissement privé associatif situé à CHATEAUBOURG à 25 km de RENNES et à proximité de VITRE.

La Maison Sainte Marie a été créée en 1874 par la congrégation des Filles du Cœur Immaculé de Marie afin d'accueillir les pauvres des campagnes qui n'avaient pas droit aux hospices civils. Un siècle plus tard la congrégation laisse place à l'Association Sainte Marie qui prend en charge la gestion de l'Etablissement devenue Maison de Retraite.

En 1998, une nouvelle Résidence est construite face à une école primaire, non loin d'un petit centre commercial et à 1,5 km du centre ville.

La Résidence peut accueillir 84 résidents dont 4 en hébergement temporaire et propose également un accueil de jour pour 5 personnes.

Les personnes accueillies doivent avoir plus de 60 ans et sont prioritairement originaires du canton de CHATEAUBOURG.

L'établissement est habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale et conventionnée pour l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

La structure est administrée et gérée par un Conseil d'Administration et une Direction. Les Résidents sont associés à cette gestion par l'intermédiaire d'un Conseil de Vie Sociale.



Le projet de vie au cœur du quotidien : « Vivre dans un lieu où il fait bon vivre »

Le projet de vie de l'établissement s'est appuyé sur les besoins et attentes des résidents afin de leur offrir la possibilité de continuer à vivre leur vie comme ils le souhaitent :

✎ **Le besoin d'avoir un lieu de vie** où la personne existe au regard des autres et pour elle – même. Un lieu personnel qui respecte son intimité et sa liberté. Un lieu agréable où elle peut organiser son décor familial et être assurée de terminer sa vie bien entourée.

✎ **Le besoin d'être sécurisée.**, dès l'entrée à la Résidence par une préparation de l'admission et par un cadre de vie et un entourage qui rassure la personne âgée, par des lieux collectifs repérés et confortables.

✎ **Le besoin d'autonomie** : c'est exister, être reconnu, communiquer avec les autres, effectuer des tâches du quotidien et surtout... faire des choix. Pouvoir exprimer ses émotions, donner ses opinions et être écouté.

✎ **Le besoin d'une vie sociale** permettant de choisir ses activités (collectives ou en extérieur), de conserver des liens proches avec la famille et les amis. Être respecté dans ses convictions politiques et religieuses et avoir les moyens de participer aux activités qui s'y rattachent.



✎ **Le besoin de recevoir des soins** nécessités par l'état de santé.

En réponse à ces attentes, la Résidence s'est fixée plusieurs objectifs :

✎ Garantir aux résidents confort et qualité d'hébergement en respectant leurs rythmes et habitudes.

✎ Assurer des prestations de qualité visant à maintenir l'autonomie, retarder l'état de dépendance, dispenser des soins adaptés et accompagner les résidents qui le souhaitent jusqu'à la fin de leur vie.

✎ Promouvoir le sentiment d'être libre : libre de recevoir, de sortir, de faire des choix.

✎ Assurer la sécurité des résidents 24h/24 avec la présence d'un personnel compétent.

Un lieu de vie qui privilégie le lien social

Nous souhaitons que la vie à la résidence soit la plus agréable possible et réponde à vos besoins et à vos attentes.

Cela se traduit par une construction de plain pied offrant à chaque résident trois domaines de vie :

- Un domaine privé : la chambre
- Un domaine communautaire : le quartier
- Un domaine collectif : « La Rue » qui dessert tous les services

Cette organisation repose sur la volonté de partager une vie en petit groupe qui permet une plus grande autonomie et offre plus de choix et de liberté.

L'objectif est de retrouver des activités de vie ordinaire, un peu comme chez soi, dans un groupe à taille humaine.



L'organisation des locaux

Votre chambre individuelle

C'est votre domicile : un espace clair et ouvert sur l'extérieur.

Votre chambre est équipée d'un cabinet de toilette avec douche et sanitaire.

Elle bénéficie des équipements nécessaires : prise de téléphone et de télévision.

La résidence fournit le mobilier ; afin de personnaliser votre chambre, vous pouvez amener quelques meubles et la décorer avec vos objets familiers.



Le quartier



La Résidence est répartie en quatre quartiers dénommés :

l'EAU,
la ROCHE,
le BOIS,
la FEUILLE.

Le quartier est une unité de vie de 21 personnes où vous disposez d'une cuisine, d'une salle de séjour, d'un patio et d'une terrasse.

Les espaces collectifs

Les quatre QUARTIERS sont reliés par LA RUE qui dessert toute la vie collective : l'accueil, le restaurant, la salle à manger des familles, l'infirmier, le bureau du médecin et de la psychologue, le salon de coiffure et l'oratoire. Les personnes en charge de l'animation et de l'accueil hôtelier y sont également présentes.

Dotée d'un espace télévision et de plusieurs coins lecture, on y trouve régulièrement des expositions.

C'est un lieu très animé où il y fait bon s'attarder.

L'extérieur offre plusieurs patios et espaces verts très appréciés à la belle saison. Ces espaces ont été conçus pour être facilement accessibles à pied ou en fauteuil roulant.

L'été, l'aménagement de tonnelles permet de profiter du soleil en toute sécurité.

Les repas

La plus grande attention est apportée aux repas préparés dans l'établissement. Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

Le petit déjeuner est servi à partir de 8h dans la salle à manger de votre quartier ou dans votre chambre : vous êtes libre de choisir et chacun peut aller à son rythme.

Le déjeuner a lieu à 12h00 en salle de restaurant pour tous les résidents.

Le goûter est distribué dans votre quartier à 15h30.

Le repas du soir est également servi dans votre quartier ou dans votre chambre à partir de 18h30.



Vous pouvez inviter les personnes de votre choix le midi, à partager votre repas dans la salle à manger des familles.

Tous les renseignements concernant les tarifs et la réservation vous seront fournis à l'accueil.

Les services

Les soins

Le personnel infirmier assure les soins infirmiers, la surveillance des traitements et des soins médicaux. Le personnel soignant (aide-soignant, aide-médico-psychologique, agent de service hospitalier) vous accompagne dans l'aide au lever, l'habillage, la toilette, l'alimentation et vous aide dans l'entretien de votre chambre.



Votre bien-être



Un salon de coiffure est à votre disposition dans l'enceinte de l'établissement.

Nous pouvons y prendre rendez-vous avec la coiffeuse de votre choix.

Plusieurs fois par mois, des soins d'esthétique sont proposés par une aide-soignante qualifiée en esthétique : soins du visage, soins

des mains, des pieds, pose de vernis, épilation...

un véritable moment de bien être sur fond de musique douce.

La boutique

Vous pouvez y trouver des objets de première nécessité comme de la papeterie ou des produits de soins et d'hygiène.

Votre courrier

Vous disposez d'une boîte à lettre individuelle à l'entrée de votre quartier.

Une boîte postale est disponible à l'accueil pour les départs de courriers et un publiphone à carte est accessible à côté de la salle de restaurant.

Un accès Internet peut également être mis à votre disposition.

Votre linge

Son entretien est assuré par une équipe compétente au sein de la Résidence.

Il est important qu'il soit étiqueté avec vos **noms tissés et cousus**.

L'entretien du linge délicat est laissé à vos soins (laine, soie, textile synthétique...).

L'aumônerie

Le service est assuré par un prêtre accompagnateur, assisté d'une équipe de bénévoles « aumônerie ».

Un office est célébré quotidiennement à l'oratoire.

L'animation

Des activités variées vous sont proposées quotidiennement en fin de matinée et durant les après-midi de la semaine : art floral, chorale, jeux de société, sorties, cinéma, gymnastique douce, piscine, cuisine, poterie et autres activités manuelles.

Les moments d'échanges :

Dans l'optique d'offrir au résident une qualité de vie agréable nous multiplions les échanges avec :

- les écoles et le centre de loisirs voisins qui passent régulièrement dans les quartiers pour partager avec vous une animation.
- Les clubs des retraités où plusieurs fois dans l'année leurs membres accompagnent les résidents dans quelques animations (belote, accordéon ...)
- Les personnes âgées des communes environnantes au travers de rencontres régulières autour d'un thème, soit à la Résidence, soit dans la commune elle-même.

Diverses expositions sont organisées dans « La rue ». Elles permettent aux résidents et aux visiteurs d'acquérir des informations, de se rappeler d'une période de sa vie, professionnelle ou familiale, de provoquer des échanges sur un thème donné, de vivre un moment heureux relatant une émotion ou une histoire.

Les activités d'animation :

L'animatrice organise le planning d'animation et prend contact avec les partenaires pour l'organisation de spectacles et de sorties.

Le personnel accompagne au quotidien les résidents dans les activités liées au bien être physique (gymnastique, piscine) et social (animation, sorties...)

Quotidiennement, des animations sont organisées dans les quartiers associant résidents, personnels et bénévoles et sont adaptées aux possibilités de chacun.



Les bénévoles :

Notre équipe d'animation est renforcée par l'action des bénévoles, ils ont un rôle primordial d'ouverture sur l'extérieur. Ils permettent aux résidents de conserver un lien social et des moments d'échanges privilégiés. Leur participation est renforcée lors de nos différentes manifestations.

L'association des bénévoles « Les Amis de Sainte Marie » regroupe à ce jour plus de 60 adhérents.

Le Personnel

Une équipe administrative : une directrice, une adjointe de direction, une secrétaire, une comptable.

Un personnel soignant : un médecin coordonnateur, une infirmière coordinatrice, 3 infirmières, une ergothérapeute, des aides-soignantes de jour et de nuit, des aide-médico-psychologiques, des agents de services hospitaliers.

Une animatrice.

Une psychologue.

Une équipe de cuisine et de salle à manger.

Des agents d'entretien (bâtiment, ménage, buanderie).

Admission et tarifs

Après une visite du résident et de sa famille et en fonction des disponibilités, l'admission est prononcée par la directrice après avis du médecin coordonnateur.

Le tarif journalier est fixé annuellement par les autorités de tarifications.

Il comprend :

- un tarif à la charge du résident composé d'un tarif hébergement augmenté d'une participation « dépendance ».

- un tarif dépendance pris en charge par le Conseil Général au titre de l'APA.
- un tarif soins pris en charge par l'Assurance Maladie.

Ces informations vous seront communiquées sur simple demande.

Avant votre entrée, il vous sera remis le règlement de fonctionnement et un contrat de séjour qui compléteront ces informations.

Le Conseil de Vie Sociale

Le Conseil de Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement et notamment sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne
- les activités et l'animation socio-culturelle
- les projets de travaux et d'équipement
- la nature et le prix des services
- l'entretien des locaux

Ce Conseil est composé de 3 collèges (Résident, Famille, Bénévole) comprenant 4 membres titulaires et un maximum de 4 membres suppléants par collège.

Il se réunit une fois par trimestre.

Personnes qualifiées

Toute personne prise en charge au sein d'une Résidence de Retraite peut faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits.

Pour le département d'Ille et Vilaine, la liste des personnes nommées « personne qualifiée » est affichée à proximité de l'accueil.

Pour contacter l'une de ces personnes, appeler INFO SOCIALE EN LIGNE au 0810.20.35.35. (Prix d'un appel local)